



CONSEIL COMMUNAL  
DE BASSINS



## Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 27 mars 2024

L'assemblée est convoquée le mercredi 27 mars 2024 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. PM 01/24 : relatif à la demande d'adhésion au réseau d'accueil des Toblerones (RAT) ;
4. Propositions individuelles ;
5. Divers ;
6. Verre de l'amitié ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et Manfred Elmer, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est Stéphane Martin.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. 8 conseillers sont excusés. Olivier Ramel arrivera avec du retard. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 16 voix.

Bernard Treboux prie l'assemblée de se lever et de faire 1 minute de silence en la mémoire de Madame Madeleine Martignier, maman de François Martignier et grand-maman de Nicolas Martignier décédée en début d'année.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023 ;**

Le PV est approuvé à l'unanimité. Le président remercie la secrétaire pour son travail.

### **2. Communication du bureau et de la Municipalité ;**

Pour le bureau :

Bernard Treboux : informe qu'il y a eu un souci pour le paiement des indemnités des membres des commissions. En effet, celles-ci ont été visées et transmises à Denis Currat qui les a transmises à la bourse pour paiement. Les membres du bureau ont été payés, donc tout semblait en ordre. Un membre d'une commission est s'est rendu au bureau communal pour demander pourquoi il n'avait pas été indemnisé.

A ce jour, tout semble être rentré dans l'ordre. Bernard Treboux profite de montrer une feuille de commission bien remplie. Merci à tous de bien remplir les feuilles afin de ne plus avoir de souci à l'avenir.

Bernard Treboux : informe que le bureau a dû nommer une commission APEC afin de faire un rapport à la municipalité pour l'augmentation du plafond d'endettement de celle-ci.

Bernard Treboux : informe que la chancellerie fédérale nous donne l'autorisation d'utiliser le logiciel Swissvote pour les prochaines votations du 9 juin 2024. Une formation sera donnée à 5 membres du bureau électoral le 4 avril 2024 ici-même à Bassins.



Bernard Treboux : informe qu' à la suite des dernières votations, il y a 4 nouveaux suppléants dont l'ordre d'entrée au conseil communal a été tirée au sort.

Liste des 6 suppléants selon l'ordre d'entrée :

- Cyril Pidoux
- Elena Sagalaeva
- Markus Seitz-Schulze-Rouat
- Maurice Treboux
- Marco Kirschbaum
- Joëlle Aeberli

Bernard Treboux remercie pour l'attention et passe la parole à la Municipalité.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

Sonia Pittet : excuse André Dunand qui se trouve au même moment à une séance intercommunale.

### **3. PM 01/24** : relatif à la demande d'adhésion au réseau d'accueil des Toblerones (RAT) ;

Stéphane Martin : donne lecture du rapport de la Cofin.

Laure Treboux : donne lecture du rapport de la Commission Petite Enfance & Affaires Sociales

Bernard Treboux : annonce l'arrivée d'Olivier Ramel, 32 conseillers sont présents.

Nathalie Guignard-Pidoux : informe que le préavis a été étudié par toute la municipalité et ce n'est donc pas un seul municipal qui a porté ce projet. Concernant la remarque de la petite enfance pour la représentation au Conseil intercommunal du RAT, Nathalie Guignard-Pidoux précise que le RAT ne voit aucune objection à ce qu'il y ai un membre du conseil communal et un membre de la municipalité. La municipalité actuelle n'y voit aucun inconvénient mais ça ne veut pas dire que les municipalités prochaines adhèrent à cette idée.

Bernard Treboux : informe que c'est au prochain conseil du mois de juin qu'une personne sera élue comme représentant au RAT.

Le président ouvre la discussion.

Michel Heitzmann : demande pour quelle raison il faut changer, pourquoi faut-il passer du RAB au RAT.

Marc Mazzariol : informe que le RAB a été dissout lors de l'assemblée générale. Ceci a été fait dans l'intention d'adhérer au réseau comme précisé dans le préavis. Les raisons sont en majorité pour donner de la flexibilité aux parents, ce qui n'est pas le cas actuellement. La flexibilité est surtout de pouvoir placer les enfants dans le réseau et non uniquement à Bassins. Il y a aussi des avantages financiers, comme indiqué dans le préavis.

Lorenzo Merlanti : demande information sur l'article 2 paragraphe 3 à la page 10 (*Les déficits d'une structure d'accueil affiliée, occasionnée par : un taux d'occupation annuel moyen inférieur à 85% des places offertes, une gestion financière inefficace, sont à charge de la structure d'accueil déficitaire.*)



Marc Mazzariol : informe que pour travailler sur ce préavis, les gens du RAT sont venus faire une simulation précise de ce que ça veut dire pour Bassins, (simulation à l'intérieur du préavis). Il faut être conscient qu'il y a des règles à respecter et qu'il faut travailler dans le cadre qui est donné.

Lorenzo Merlanti : informe qu'il a bien compris le système, mais ce qui l'importe est ce taux inférieur à 85% et demande quelle sera la charge pour Bassins.

Marc Mazzariol : informe que le déficit sera supporté par la structure d'accueil (UAPE) cependant, à la fin quand il y aura la réconciliation entre toutes les communes, pour la commune ça ne va rien changer. La commune va de toute façon payer le même prix de subvention à cette structure d'accueil. Ça veut juste dire, que le compte de l'UAPE qui gère cette structure sera déficitaire mais pas de changement pour la commune.

Lorenzo Merlanti : demande si la structure des « Petits Pas » va disparaître.

Nathalie Guignard-Pidoux : répond que les Petits Pas existeront toujours mais ce n'est pas considéré comme du préscolaire car les heures d'ouvertures ne sont pas assez larges. Il faudrait que ce soit ouvert matin et après-midi, donc cette structure ne fait pas partie du RAT. Ça reste dans la structure d'accueil de Bassins. Ça sera toujours disponible pour les gens de Bassins mais pas en RAT.

Marc Mazzariol : répond que les coûts sont, en gros, les charges du personnel (que nous avons déjà aujourd'hui), et les entrées d'argent qui viennent par les enfants. Dans la situation d'aujourd'hui, si nous n'atteignons pas ces fameux 85 % c'est à notre charge.

Dans la situation de demain, si nous n'atteignons pas ces 85 %, la structure affiliée serait déficitaire mais ça ne serait pas couvert par Bassins. L'impact pour la commune de Bassins serait nul. Le montant que va payer Bassins, sera un montant fixe au nombre d'élèves que nous avons au RAT.

Michel Heitzmann : demande ce que vont être les avantages.

Marc Mazzariol : répond que les avantages seront pour les parents. A ce jour, les enfants doivent être posés à Bassins, demain ils pourront être posés dans l'ensemble du réseau du RAT.

Michel Heitzmann : demande si la commune a demandé aux parents s'ils étaient intéressés de pouvoir déposer les enfants dans l'ensemble du réseau.

Nathalie Guignard-Pidoux : répond qu'évidemment, ça les intéresse c'est intéressant, car à Bassins il n'y a pas de crèche donc . Le fait d'adhérer à cette structure, il y a des crèches dans les autres communes, donc ça peut ouvrir des portes aux parents de Bassins et au niveau des mamans de jour, c'est pareil. A Bassins il n'y a que 3 mamans de jours donc ça ne couvre réellement pas les besoins. et du coup Les parents pourront aussi aller voir dans les autres communes. Et les subventions de la FAJE, si nous ne faisons pas partie du réseau nous ne les aurons jamais.

Michel Heitzmann : répond qu'il y a 3 calculs financiers pour nous dire quels sont les avantages économiques, et ne comprend pas pourquoi il y a 3 calculs et que c'est si difficile de convaincre sur un argument économique, alors que cet argument économique n'est pas clair.

Marc Mazzariol : répond qu'il y avait plusieurs raisons à ça et pourquoi la municipalité a décidé de faire 3 approches comme vu dans le calcul.

Mais Au bout du compte, les 3 simulations montrent que l'on arrive à la même conclusion et c'est ce qui nous a convaincus que c'était la bonne direction à suivre.

Il est vrai que ça peut paraître curieux car normalement dans un préavis il y a une seule manière de faire, mais là, on a voulu vous montrer comment on a travaillé en municipalité et ça été partagé ainsi avec les commissions.



Lorenzo Merlanti : demande si les AMF aujourd'hui sont encore rémunérées par la commune et combien sont-elles payées.

Nathalie Guignard-Pidou : répond que la municipalité n'a pas à donner le salaire des employés, ça ne se fait pas.

Lorenzo Merlanti : répond qu'il a souvenir que cette information avait été donnée au conseil. Du coup, la question est de savoir si les AMF vont être payées par le RAT ou la commune, et est-ce qu'elles seront payées pareil, plus ou moins?

Nathalie Guignard-Pidou : répond un petit peu moins.

Anne Genevay-Bolay : demande pourquoi la commune d'Arzier Le Muids était intéressée à faire un groupe avec Bassins.

Nathalie Guignard-Pidou : répond que ça doit faire environ 2 ans et demi, Arzier Le Muids avait des mésententes avec le RAT, mais ça n'a pas été plus loin. Ils se sont rendu compte que même pour eux il n'y avait pas tellement d'avantage à sortir de cette structure.

Lorenzo Merlanti : revient sur la question?

Sonia Pittet : répond qu'il est bien de séparer les fonctions que l'on peut avoir ou avoir eues, sachant que vous avez été municipal en charge et que vous devez en connaître un long chapitre sur ce sujet. Mais au niveau des communications à faire du moment que l'on n'est plus sous mandat, il en reste du secret de fonction.

Michel Heitzmann : demande ce qui se passe si la commune de Bassins ne rejoint pas le RAT?

Nathalie Guignard-Pidou : répond que si la commune ne rejoint pas le RAT, il n'y aura aucune subvention de la FAJE (ça représente quand même 30% du salaire du personnel encadrant), on ne va pas pérenniser le réseau, et le canton pousse toutes les communes à faire partie d'un réseau. A un moment donné, on risque de perdre les autorisations d'accueillir les enfants.

Michel Heitzmann : informe qu'il y a une dizaine d'années, la commune a décidé de sortir de ce système.

Stéphane Martin : informe que la présentation a été convaincante, il y a bien sûr des raisons économiques, mais il y a surtout le fait que Bassins est un village isolé. Toutes les autres communes fonctionnent en réseau. Nous n'inventons pas un modèle, mais nous allons rejoindre un modèle qui économiquement est viable et profitable pour tous les habitants de Bassins.

Marc Mazzariol : remercie pour la précision, 10 ans plus tard les choses ont évolués, la municipalité à chercher plusieurs solutions, mais à ce jour, le canton ne va pas subventionner quelqu'un qui est tout seul. Actuellement tout le canton s'est organisé en réseau, le réseau du RAT, à ce jour, sert 2'500 personnes et ces personnes sont contentes de pouvoir adhérer à ce réseau. 10 ans plus tard les choses ont changé, ça ne veut pas dire que ce qui a été fait dans le passé était faux mais ça ne veut pas dire qu'il faut continuer à rester seul. Il y a des formations proposées pour le personnel, ce qui est très intéressant, les parents ne sont plus si itinérants donc cette possibilité d'avoir le choix d'un réseau élargi pour y mettre son enfant est très appréciable. Donc il y a pas mal d'avantages et ce n'est pas que le côté financier qui a motivé la municipalité, il y avait tous ces arguments pour les parents et les enfants.

Bernard Treboux : informe qu'en 2010 quand la décision a été prise il ne devait pas y avoir 1/3 des personnes encore présentes ce soir. En tant que conseiller à cette époque, je reconnais avoir voté oui pour sortir du RAT, mais l'argument massue de l'époque était : on va sortir du RAT et vous montrer que ça coûte moins cher et on



obtiendra les subventions. Les subventions, on ne les a jamais eues. Avec ce projet nous allons avoir des subventions, mais le plus important, c'est pour ces familles qui vont pouvoir aller ailleurs et ce ne sera pas

réservé qu'aux riches. Actuellement il est possible de mettre son enfant ailleurs mais les parents paient plein pot. En conclusion, si vous acceptez le préavis, ces enfants-là, pourront aller à Rolle ou ailleurs et ça coûtera le même prix que si les enfants restent à Bassins. Ce qui est important c'est de pouvoir améliorer la possibilité des familles et des enfants.

Plus de question, le président ferme la discussion et nous passons au vote.

Vu le préavis N°01/24 relatif à la demande d'adhésion au Réseau d'accueil des Toblerones,  
Vu le rapport de la Commission des finances,  
Vu le rapport de la Commission petite enfance & affaires sociales,  
Où les conclusions des rapports des Commissions précitées,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'autoriser la Municipalité à déposer la demande d'adhésion auprès du réseau d'Accueil des Toblerones avec effet au 1<sup>er</sup> août 2024,
2. De ratifier la convention de subventionnement et de collaboration en cas d'acceptation de la demande d'adhésion par le Réseau d'Accueil des Toblerones,
3. De relever les Commissions de leur mandat,

**Le préavis PM 01/24 est accepté par 28 OUI 1 NON 2 ABSTENTIONS**

Nathalie Guignard-Pidoux : au nom de la municipalité remercie le conseil pour le vote et se réjouit de pouvoir rejoindre le réseau du RAT et pouvoir aller de l'avant.

#### **4. Propositions individuelles ;**

Bernard Treboux : il n'y a pas de proposition

#### **5. Divers ;**

Michel Heitzmann : fait la remarque concernant le panneau ainsi que les pôles cônes sur le début de la route de montagnes, au-dessus de l'école: c'est dangereux ce n'est pas un petit panneau qui va faire ralentir les véhicules ou éviter un accident. Est-ce qu'on ne peut pas faire mieux qu'un panneau avant que ce soit trop tard?

Nathalie Guignard-Pidoux : prend note de la remarque et la fera suivre à André Dunand, une réponse sera donnée une prochaine fois.

Michel Heitzmann : demande s'il est possible de faire une zone 30 Km/h jusqu'en haut.

Nicolas Sudan : informe que depuis bien des années que ses enfants et d'autres passent par ce chemin, le 50 km/h n'étant déjà pas respecté, ça risque de pas être mieux avec une zone 30 Km/h. C'est effectivement un endroit dangereux.

Marc Mazzariol : informe que c'est une très bonne remarque, c'est effectivement un lieu problématique, les panneaux, les lignes jaunes, ce n'est pas assez effectivement. Malheureusement au vu de la largeur de la route il n'est pas possible d'y faire un trottoir, c'est déjà difficile de croiser. Ce n'est pas par soucis d'argent, c'est réellement un problème de place. Il est vrai qu'il va falloir se pencher sur ce sujet.



Nathalie Guignard-Pidou : remercie le comité des fêtes ainsi que les écoles pour la décoration des fontaines dans le village.

## **6. Apéro de fin d'année ;**

Le président remercie la municipalité ainsi que les conseillers pour la bonne tenue de ce conseil et invite l'assemblée pour le verre de l'amitié au fond de la salle.

La séance est levée à 20h57

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire du Conseil Communal